

Convention Simplifiée de Formation N° 5624724

Entre les soussignés :

♦ **CEFIRC Mourenx**

1 Avenue Pierre Angot
64 150 MOURENX
Siret : 433 785 946 00032
Numéro de Déclaration d'Activité : 72640201664 enregistré auprès
du Préfet de Région NOUVELLE AQUITAINE
Représenté par : M. VERDIER Marc

♦ **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE
TECHNIQUE & NUCLEAIRE - TUYAUTERIE / SOUDURE
ITN**

1ER ETAGE PORTE A
69 RUE JEAN ZAY
69800 SAINT-PRIEST
Siret : 98132384300129

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

Chaque action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

N° session : 261041A

CEFIRC Mourenx organise l'action de formation suivante :

Intitulé	: Formation Travail en Hauteur et Port du Harnais
Objectifs	: • Connaître les règles générales de sécurité lors de l'utilisation et la vérification d'un équipement de protection collective • Connaître les règles d'usage et de sécurité d'un échafaudage fixe ou roulant • Connaître et savoir utiliser le harnais de sécurité • Mettre en pratique les techniques de vérification et d'utilisation des EPI antichute
Moyens, méthodes	: - Apports théoriques - Exercices théoriques et pratiques - Utilisation d'un tripode de descente avec mise en suspension des stagiaires afin de sensibiliser à l'utilité du bon ajustement de son EPI
Modalités Evaluation	: Une évaluation théorique certificative est faite en fin de module. Une attestation de stage sera délivrée en fin de session au stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation.
Format Formation	: Présentiel
Contenu formation	: Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	: 7 heures réparties sur 1 journée le 1 septembre 2026
Lieu	: CEFIRC - 1, avenue Pierre Angot - 64150 MOURENX - Tél : 05.59.71.70.15 -
Participant(s)	: <i>AOUI Farid - BOURROUX David (2 personnes)</i>
Intervenants	: <i>DROUAIRE David</i>
Effectif de la session	: minimum : 4 - maximum : 8

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Remise	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LES INTERIMAIRES PR	2	0	200.00 €	80.00 €	400.00 €
Total HT :						400.00 €
TVA :				80.00 €	TOTAL TTC :	480.00 €

Conditions de Paiement : LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE - TUYAUTERIE / SOUDURE ITN - SAINT-PRIEST : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Extrait CGV

Annulation des formations à l'initiative du Client : à l'exception d'un cas de force majeure, l'organisme se réserve le droit de facturer directement au client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- De 20 à 8 jours avant la formation : 50% de la commande
- De 7 jours au démarrage de la formation : 100% de la commande

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à MOURENX, le 24 août 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

**Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE
TECHNIQUE & NUCLEAIRE - TUYAUTERIE / SOUDURE ITN**

Pour CEFIRC Mourenx
Marc VERDIER
Directeur

